

# MECS LOU CANTOU

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



# SOMMAIRE

<b>Présentation de la Mecs Lou CANTOU</b>	3
Les textes qui régissent notre établissement	4
<b>Les missions de la Mecs Lou Cantou</b>	6
Nos axes de travail	7
De l'admission à un lieu de vie	8
<b>Le fonctionnement de la Mecs Lou Cantou</b>	9
L'accompagnement que nous proposons	10
Les temps d'expression	13
<b>L'équipe pluri-professionnelle</b>	14
Le rôle des professionnels	15
<b>L'activité 2023 de la Mecs Lou Cantou</b>	18
Les demandes d'admission et les orientations	19
Les caractéristiques des âges et les types de placement	20
Et les pères....	21
La place des enfants et les actions menées auprès d'eux	22
Nos accompagnements	23
<b>Et les jeunes femmes en devenir dans tout ça</b>	24
La culture	25

La MECS Lou Cantou est l'un des services de l'Association pour la Réadaptation Sociale (ARS). L'ARS se donne comme mission d'accueillir et d'accompagner des mineurs et des jeunes majeurs en rupture familiale ou sociale et en situation d'exclusion. L'ARS cherche à les amener à construire et à mettre en œuvre un projet de vie, leur projet de vie. Fidèle à sa vocation de départ quand fut créé le premier hôtel maternel de France en 1933, l'ARS s'attache à prendre en charge, sans discrimination, même les situations les plus difficiles, celles de personnes qui n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante pour elles. Les valeurs qui sous-tendent l'action de l'ARS sont ancrées dans l'association depuis l'origine : humanisme, adhésion à une éthique vigilante quant à la discrimination et l'exclusion, croyance en la capacité de chaque individu à être acteur de son destin, volonté de permettre aux jeunes en difficulté de recouvrer identité, droits et citoyenneté, dans un cadre s'adaptant aux évolutions de la société.



**LA MECS « LOU CANTOU »**  
**Les textes qui régissent notre établissement**

**La MECS LOU CANTOU est habilitée à accueillir 20 jeunes femmes (mineures et jeunes majeures) et leur(s) enfant(s) au titre de :**

- Article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles,
- Articles 375 à 375-8 du code Civil concernant l'assistance éducative,
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ainsi que les décrets s'y rapportant,
- Décret n°59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance en danger et les arrêtés subséquents,
- Décret 7596 du 18 février 1975 modifié fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection en faveur des jeunes majeurs,
- Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, notamment l'article 39,
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 et notamment l'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Schéma départemental de protection de l'enfance (20-20),
- Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.



## LES **MISSIONS** DE LA MECS LOU CANTOU

Définir un projet avec les jeunes femmes pour les accompagner en :

- favorisant la parole,
- élaborant un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP),
- portant une attention particulière à la relation mère - enfant,
- soutenant à préparer leur avenir,
- intégrant l'environnement social et culturel,
- développant la coordination avec les partenaires : pédiatre, crèche, halte-garderie, centre aéré, loisirs, mission locale.

Pour nous, il est important de développer la qualité du service que l'on propose en :

- respectant et faisant respecter les droits des personnes accueillies,
- assurant la sécurité des personnes et des biens,
- œuvrant pour l'insertion et contre l'exclusion,
- assurant des conditions de bienveillance,
- mesurant ensemble les qualités de l'accueil au sein de l'établissement, il en sera de même à la sortie du foyer LOU CANTOU.

# Nos Axes de travail

Les jeunes femmes accueillies sont confrontées à des difficultés d'ordre éducatif, social et économique.

Leurs liens familiaux et sociaux sont instables et/ou conflictuels. Certaines ont été victimes de violences physiques et/ou psychologiques. Des fragilités psychiques voire des troubles du comportement peuvent être associés à leurs difficultés.

L'insertion professionnelle est un projet difficile à mettre en œuvre compte tenu de la nouvelle place qu'elles occupent : celle d'être mère. De plus, elles sont souvent en décrochage scolaire avant leur arrivée sur la structure. Néanmoins, c'est une étape incontournable de leur PAP et de leur accompagnement.

Les actions mises en place :

- L'Accompagnement des mères dans l'exercice de leur parentalité : la santé, les soins appropriés, la socialisation de l'enfant en favorisant un mode de garde et des sorties
- L'étayage du lien mère-enfant
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle, sociale (cultures, loisirs)
- L'accès aux droits
- Le soutien à la gestion budgétaire
- La prévention des exclusions
- L'appui à l'exercice de la citoyenneté
- Un soutien psychologique au domicile ou hors les murs

## De l'Admission à un lieu de vie pour quelques mois voire quelques années...

Lou Cantou peut accueillir dès la sortie de la maternité ou, par dérogation, au 7<sup>ème</sup> mois de grossesse. L'équipe pluri-professionnelle aide dans les premiers moments de la vie de l'enfant, intervient également à d'autres moments en fonction des difficultés et du projet de vie.

L'accompagnement par l'établissement cesse quand les objectifs du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) sont atteints.

À l'issue de la prise en charge, le maintien d'un accompagnement éducatif par un autre service est possible. Lou Cantou a une capacité de 40 places d'hébergement mère/enfant(s) (plus si des jeunes femmes ont plusieurs enfants) réparties en :

- 8 appartements en structure interne (T2) au 66 bd Longchamp à Marseille.
- 7 appartements en diffus proches (du T1 bis au T3) au 83 rue Consolat.
- 5 appartements dans un rayon de 2 km de la structure interne et accessibles en tramway.

Les jeunes mères s'acquittent d'une participation au loyer selon leurs ressources et bénéficient de l'allocation logement directement perçue par l'ARS.

Lorsque l'autonomie est suffisamment acquise et surtout lorsque le lien mère-enfant est de qualité, l'orientation vers le diffus s'effectue et les jeunes femmes apprennent à payer des factures comme l'électricité et autres factures inhérentes à un logement.

# Le Fonctionnement de Lou Cantou

## L'accompagnement que nous proposons aux enfants et aux jeunes mères

Pour parvenir à la réalisation des objectifs définis avec la jeune femme, dans son projet personnalisé, l'établissement propose un accompagnement et un soutien :

- Dans les actes de la vie quotidienne,
- Dans les relations familiales et les relations aux autres,
- Dans les démarches administratives et l'accès aux droits (Sécurité Sociale, CAF, etc.),
- Vers l'accès aux soins et l'insertion professionnelle,
- Vers l'accès aux loisirs et à la culture,
- Dans la gestion de leur budget.

Pour cela, l'équipe pluri-professionnelle met à leur disposition :

- Un hébergement,
- Un accompagnement éducatif et social,
- Un accueil, une écoute, un soutien, une orientation
- La mise en œuvre d'un projet d'accompagnement personnalisé,
- Un accompagnement psychologique,
- Un accompagnement de psychomotricité.

# L'accompagnement que nous proposons

## Le lien mère/enfant

- Travailler l'écoute et la relation avec leur enfant.
- Apprendre à donner les soins nécessaires et adaptés à leur enfant.
- Assurer à l'enfant protection, affection et sécurité à travers une relation favorisant l'attachement, l'éveil et l'apprentissage du langage.
- Trouver un mieux-être qui les aidera dans leur rôle de jeune mère et de femme en devenir.
- Prendre conscience de leurs aptitudes et de leurs limites dans la relation à leur enfant.

## Relations familiales/vie affective

- Restauration et/ou entretien des liens familiaux.
- Lutte contre les violences familiales et/ou conjugales.
- Construction de la nouvelle cellule familiale.

## Santé/Hygiène

- Être suivie médicalement.
- Travailler sur l'image de soi.
- Entretien de son appartement.
- Avoir une alimentation régulière et équilibrée.

## Hébergement

- Apprendre à gérer son logement (paiement du loyer à date fixe, paiement des factures, propreté, etc.).
- Accéder à un logement autonome.

## Insertion professionnelle

- Repérer leurs capacités en vue d'une formation, d'une scolarisation et/ou d'un emploi.

## Accès aux droits et à la vie citoyenne

- Connaitre ses droits.
- Prendre part aux manifestations locales et à la vie citoyenne.
- Savoir s'adresser aux dispositifs de droit commun, entretenir des relations avec les institutions, les administrations, le personnel de la crèche, les enseignants, un employeur, des amis, des voisins...



## Loisirs et cultures

- Accéder à la vie culturelle : théâtres, festivals, musées...
- Susciter la curiosité et donner les moyens de transmettre à son enfant cette ouverture au monde.

Fresque réalisée cet été par plusieurs jeunes femmes et guidé par l'artiste graffeur « Dire 132 ».

## Ses relations aux autres

- Sécuriser suffisamment les enfants afin qu'ils puissent construire des relations qui les aideront à grandir.
- Favoriser leur accueil en crèche.

## Ses soins

- Offrir des conditions d'attention, des soins d'hygiène, d'alimentation et de santé pour leur sécurité et leur bien-être.
- Leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

## Son autonomie

- Leur permettre petit à petit de se débrouiller seul pour manger, s'habiller, jouer...
- Leur proposer un milieu adapté à leur âge, à leur rythme et à leurs besoins.

## Développement de l'enfant et de son éveil

- Aider les mères à éveiller les enfants grâce au langage, avec des jouets, des jeux, la lecture...



La signature de chacune des jeunes femmes ayant participé à la fresque éphémère.

## Les temps d'EXPRESSION

Il est important de prendre le temps de discuter ensemble pour le bon fonctionnement de la vie quotidienne.

Différents temps d'expression et lieux permettent de prendre la parole :

- La salle de permanence et d'accueil,
- Les appartements des jeunes femmes,
- Une réunion collective semestrielle, le Conseil de Vie Sociale (CVS) intermédiaire : lors de ces temps de parole, nous discutons ensemble du fonctionnement de l'établissement, des améliorations possibles et des projets collectifs. Ces temps doivent être plus importants. C'est une instance n'est pas suffisamment exploitée.
- Les jeunes femmes avec ou sans leur enfant peuvent rencontrer la psychologue pour un soutien individuel dans les appartements, dans son bureau, ou dans un café.
- Le temps du PAP est un moment privilégié, un espace où les jeunes femmes élaborent des objectifs pour elles et pour leur(s) enfant(s).

# L'équipe pLuri- discipliNaire MECS Lou Cantou

**Avant l'arrivée de la jeune femme et de son enfant, des référents sont nommés et l'un d'entre eux les accueille, avec la maîtresse de maison dans la mesure du possible, le jour de leur installation : 2 éducateurs spécialisés et 1 éducatrice de jeunes enfants.**

## **Constitution de l'équipe pluri- professionnelle**

**Chaque profession est indispensable à  
un accompagnement de qualité**

Compte tenu du nombre d'enfants accueillis, mais surtout par rapport à l'importance du travail mené auprès d'eux l'équipe compte 4 éducatrices de jeunes enfants. Nous n'avons cessé de développer un accompagnement personnalisé de qualité auprès des enfants. Elles interviennent le soir au domicile dans le cadre du PAP en soutenant la jeune mère avec son enfant dans le jeu, les échanges, le repas, la toilette. Mais aussi un travail individuel est fait auprès des enfants (ateliers d'éveil, travail de séparation symbolique, accompagnements chez les médecins, à la crèche, à l'école, des gardes, etc.). Des « ateliers de lien » sont mis en place sous plusieurs formes : des jeux, apprendre à regarder, à porter, à parler, à nourrir.

Toujours dans la même dynamique, un poste à mi-temps de psychomotricienne a été créé, remplaçant le départ d'une éducatrice spécialisée.

Les éducatrices spécialisées sont le liant. Elles se forment, analysent, évaluent, accompagnent. Elles sont au cœur de la conduite du projet d'accompagnement personnalisé de la dyade. Elles connaissent les situations à l'aide d'outils qu'elles ont créés qui leur permettent en toutes circonstances de répondre aux attentes d'autres professionnels.

# LE RÔLE DES PROFESSIONNELS

La diversité des professions est une volonté d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'enfant auprès de sa mère.

## Éducateurs de Jour

Ils mènent auprès des jeunes femmes des actions selon des connaissances, des savoir-faire et savoir-être. L'accompagnement éducatif des personnes accueillies s'effectue à différents temps et dans différents lieux d'intervention : Les éducateurs spécialisés qui sont de permanence en salle d'accueil sont garants des entrées et des sorties des bénéficiaires (note sur l'agenda collectif), des visites extérieures, des suivis des rendez-vous et prennent en charge les gardes d'enfants prévues et non prévues.

Le permanent accueille physiquement, oriente, gère les allées et venues, offre un lieu d'échange afin que les usagers n'aient besoin d'aucun prétexte pour être là.

En démarche ouverte : les visites au domicile (VAD) sont un outil essentiel dans notre travail. En interne comme en externe, les jeunes femmes reçoivent des visites régulières et soutenues à raison d'une par semaine, au moins.

Les éducateurs travaillent auprès des jeunes. Ils sont référents des familles, font le suivi et soutiennent à la mise en œuvre des Projets d'Accompagnement Personnalisé. L'accompagnement consiste, dans un premier temps, à travailler le lien mère-enfant qui relève de l'une de nos missions. Il s'agit également de travailler sur les comportements de la mère, les comportements de l'enfant et à l'adéquation des deux.

## Éducateurs de nuit

La permanence de nuit, assurée par des éducateurs spécialisés, est un travail spécifique qui prolonge et assure la continuité de l'accompagnement éducatif des éducateurs spécialisés de la journée.

Un relais d'information (passation) est fait à chaque prise de service. Cela permet de connaître l'atmosphère du foyer, en interne comme en externe, et de savoir où en est chaque jeune femme et chaque enfant.

La nuit, l'établissement devient un espace clôt où les jeunes femmes accueillies se retrouvent face à leur solitude, leurs angoisses, leurs inquiétudes et leurs questionnements. Le temps de nuit est propice aux échanges et les événements de la journée sont souvent repris. L'éducatrice est le seul professionnel présent dans l'institution, néanmoins, si un incident survient, elle peut joindre à tout moment de la nuit le cadre d'astreinte.

De plus, un travail important avec les enfants est mis en place : accompagnement à l'endormissement de l'enfant, soutien à la mère, chacun à sa place, prise de relais si nécessaire (l'enfant peut être gardé dans l'espace de repos de la salle d'accueil).

L'essentiel du travail de nuit se fait dans les appartements des jeunes femmes. Les observations éducatives et les analyses faites sont des compléments indispensables au travail de jour. L'équipe de nuit incarne un rouage indispensable qui permet la séparation symbolique de la mère et de l'enfant.

## La psychologue

Elle les reçoit en entretiens individuels dans son bureau mais aussi dans les appartements et peut réaliser ses entretiens hors les murs. Sur certains rendez-vous, elle accompagne les enfants et/ou les jeunes mères.

Elle est un relais qualifié pour les orientations, pour des suivis psychologiques extérieurs à la Mecs. Elle intervient dans le cadre des projets d'accompagnement par son concours à la structuration psycho-sociale du parcours élaboré avec et pour les mères et leurs enfants.

Elle participe aux rendez-vous dans les crèches et dans les écoles maternelles. Ainsi, des hypothèses sont élaborées permettant d'affiner davantage l'accompagnement des enfants et de leurs mères.

Lors des réunions spécifiques, l'analyse clinique est un complément indispensable à l'équipe éducative pour la mise en place des actions, selon le profil de la jeune femme et de l'enfant.

Elle transmet des notes cliniques pour les suivis qu'elle a mis en place.

## La psychomotricienne

Une psychomotricienne intervient depuis septembre 2022 au sein de la structure, à mi-temps. Des séances peuvent être proposées pour la dyade, pour l'enfant ou la jeune femme.

En complémentarité avec l'équipe, elle intervient dans l'accompagnement à la parentalité en mettant l'accent sur les interactions corporelles et le développement psychomoteur. Diverses médiations : tel le massage, le gros ballon, les comptines à gestes, viennent en soutien des interactions. Un accompagnement est systématiquement proposé aux jeunes femmes qui viennent d'accoucher.

Dans un cadre préventif, la psychomotricienne peut observer et évaluer le développement psychomoteur d'un enfant pour apporter un éclairage à l'équipe. Elle peut également proposer des séances de rééducation dans l'attente d'un relai lorsqu'une orientation vers un service spécialisé s'avère nécessaire.

Enfin, la proposition de soutien auprès des jeunes femmes est pour l'instant réalisée de manière ponctuelle et reste difficile à développer, la priorité étant portée à l'accompagnement mère/enfant. Elle pourrait cependant prendre la forme d'ateliers : relaxation, gym douce, expression corporelle...l'éventail des médiations en psychomotricité est large.

## **La maîtresse de maison**

Elle occupe un poste polyvalent dans la mesure où elle participe à l'action éducative tout en s'acquittant des tâches du quotidien au sein de la structure interne. Elle intervient aussi dans les appartements externes et les parties communes de l'immeuble Consolat (diffus et pôle administratif). De manière générale, il s'agit de transmettre des méthodologies et d'élaborer avec les jeunes femmes ce qui leur servira de guide de bonnes pratiques dans leur vie quotidienne. Certaines des jeunes femmes, n'ayant jamais eu à tenir un intérieur, ont dû apprendre à faire le ménage et à utiliser correctement les produits d'entretien.

Un calendrier d'atelier du quotidien a été élaboré afin de permettre aux jeunes femmes d'ancrer leur routine ménage et courses alimentaires dans leur quotidien de manière plus naturelle.

Elle travaille en relation étroite avec l'équipe éducative sur des activités d'encadrement auprès des résidentes tant dans leur logement qu'au niveau collectif.

Depuis 5 ans, la maîtresse de maison a mis en place un atelier d'apprentissage au repas du quotidien, auquel participent 2 jeunes femmes différentes chaque semaine. Les réalisations se partagent avec l'ensemble des personnes présentes.

Un magazine d'une sélection des recettes verra le jour au premier trimestre 2023.

## **La secrétaire administrative**

- Assure le suivi administratif des dossiers et les enregistre sur le logiciel dédié « dossier unique de l'utilisateur »,
- Tient à jour les tableaux de suivi (file active, échéances, etc),
- Tient à jour l'affichage obligatoire,
- Transmet les documents demandés aux différents interlocuteurs (Siège, autres services de l'ARS, ASE, fournisseurs, CAF, MAIF, etc.),
- Réalise et édite divers documents en fonction des besoins du service,
- Rédige les comptes rendus des réunions,
- Assiste les résidentes pour le dossier d'allocation logement,
- Assure l'assistance administrative générale auprès de la Cheffe de service mais surtout... est son disque dur externe !
- Crée des outils pour faciliter le travail aux professionnelles.

# L'ACTIVITÉ

## 2023 de la

### MecS

### Lou

### Cantou

Nous avons accueilli 55 mères et enfants : 30 enfants et 25 mères

La durée moyenne de présence des dyades sorties : 540 jours soit 1 an et 5 mois

Nous avons réalisé : 16 099 journées (soit un taux de 110%)

Nous avons accompagné : 3 séparations mère-enfant

=> Forte activité due aux grossesses multiples

Le concept d'attachement, les notions de séparation, la systémie comme compréhension des stratégies familiales, de besoins, de limites, d'écoute, d'autonomie, sont constitutives du développement de l'enfant et de notre travail.

L'évaluation du lien et de l'attachement repose sur un travail d'équipe pluri-professionnelle. Les échanges sont indispensables à l'accompagnement des usagers. Cela nous permet de confronter les observations et de partager un diagnostic pour mettre en place l'accompagnement le plus juste avec l'utilisateur.

Chaque situation est singulière. Sa grille d'évaluation est à transposer de manière personnalisée. Les jeunes femmes et les enfants participent à l'appréciation de cette relation, verbalement et dans les actes.

**Nous poursuivons notre travail sur le concept d'attachement. Une formation de 2 jours à l'école de la protection de l'enfant sur « La parentalité » a été suivie cette année par 6 membres de l'équipe pluri-professionnelle. Cela nous permet de renforcer nos bases théoriques. Certains membres de l'équipe ont suivi : Une formation sur l'ethnopsychiatrie, une formation collective sur les négligences intrafamiliales (ONPE). La formation continue de chaque membre de l'équipe est indispensable pour maintenir et améliorer nos compétences.**

## Baisse des demandes d'admissions : 29 en 2021 ; 20 en 2022 ; 18 en 2023.

**18 Demandes – 7 personnes accueillies (3 dyades et 1 jeune femme enceinte)**: Beaucoup de partenaires nous contactent avant d'envoyer une demande. Si nous n'avons pas de place et que les perspectives sont minces, nous pouvons ne pas recevoir de demande.

16 demandes issues des Bouches-du-Rhône  
2 demandes hors département

Sur **4 jeunes mères accueillies durant l'année et 3 enfants**, tous sont originaires du département 13.

Cette année **toutes les demandes** étaient appropriées.

**Beaucoup de demandes ont été transmises en vue d'une liste d'attente : 9 jeunes femmes enceintes de moins de 7 mois**

### Orientations

**Demandes pour mère et enfant (dyade) ou jeune femme**

3 Issues de Maéris. . . . . > 1 dyades accueillies  
5 Issues des MDS 13. . . . . > 2 accueils (dt 1 JF enceinte)  
2 Issues hors 13. . . . . > 0  
2 Issues D'AEMO. . . . . > 0  
1 Issues de la CAF 13. . . . . > 1  
2 issues des MECS . . . . . > 0 dyades accueillies  
1 issue de la draille . . . . . > 0 dyade

### 11 personnes sont sorties (5 mères et 6 enfants)

=> **2 séparations mère-enfant préparées et accompagnées**. Grace au travail mené auprès des dyades, les jeunes mères ont pu accompagner leur enfant sur le nouveau lieu d'accueil. Nous avons trouvé des solutions d'accueil pour les deux jeunes femmes qui ont été accueillie en MECS, après la séparation.

=> **1 séparation** a été réalisée en urgence à la suite de l'hospitalisation de l'enfant.

=> **2 jeunes femmes et 3 enfants** ont emménagé dans leur appartement autonome :

**2 logements** ont été trouvés par le biais du **recours Dalo**. Les dossiers de recours sont constitués avec les référents ES du Cantou. **Les sorties sont de plus en plus longues alors que les jeunes femmes ont la capacité de sortir du dispositif. Les propositions de logements se font rares.** Trois autres jeunes femmes auraient pu sortir en 2023 mais sont toujours en attente de logement au 31 décembre.

**Les  
C  
A  
R  
A  
C  
T  
É  
R  
I  
S  
T  
I  
Q  
U  
E  
S  
  
Des  
Â  
G  
E  
S**

Pour les 5 jeunes femmes sorties du dispositif :

**La moyenne d'âge est assez constante à quelques mois près 18,5 ans. (JF + âgée : 20ans 5mois, JF + jeune : 15ans 1/2)**

Pour les enfants sortis du dispositif :

**La moyenne d'âge est là encore assez constante : 2 ans et 4 mois.**

Temps d'accueil le plus long :

**4 ans et 1 mois, c'est la première prise en charge aussi longue.**

2 naissances cette année d'une première grossesse :

**1 jeune femme accueillie en décembre 2022**

**1 jeune femme accueillie en 2023**

Pour les 5 jeunes femmes accueillies :

**La moyenne d'âge était de 16 ans.**

Pour les 4 enfants accueillis :

**La moyenne d'âge était de 5 mois.**

Accueils d'une jeune fille enceinte de 14 ans

**C'est la troisième fois en 9 ans que nous accueillons une jeune fille de 14 ans.**

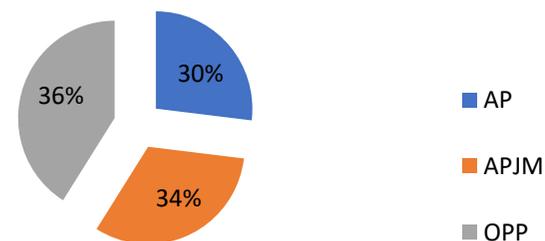
Accueil de grossesse multiples

**6 jeunes femmes avaient 2 enfants dont une suite à une grossesse gémellaire.**

## Les Placements

Les personnes accueillies sont confiées à la MECS LOU CANTOU de l'ARS dans le cadre de prises en charge de placements par Ordonnance Provisoire (OPP) ou de placements administratifs (Accueil Provisoire et Accueil Provisoire Jeune Majeure).

**Types de Prise en charge en 2022**



Nous avons accueilli **20** personnes sous OPP.

Les Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) peuvent évoluer en AP et inversement.

**1 enfant est passé d'une AP à une OPP (séparation 5 mois après).**

**1 enfant est passé d'une OPP à un AP.**

A leur majorité, si les jeunes femmes souhaitent toujours être prises en charge avec leur enfant dans notre dispositif, elles doivent solliciter l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Certaines n'ont pas d'autre choix que de demander un contrat jeune majeur, car leur enfant est sous OPP.

**4 jeunes femmes ont été dans cette situation.**

## Et les pères dans tous ça ...

Sur 30 enfants accompagnés au cours de l'année 2023 :

**21 pères ont reconnu leur enfant** (23 enfants concernés car il y a des fratries).

➔ 13 enfants ont été placés par les deux parents : signature d'un Accueil Provisoire

➔ 17 enfants ont été placés par un juge des enfants, sous OPP

**15 enfants avaient une relation régulière et/ou soutenue avec leur père.**

Selon l'évaluation faite par l'équipe pluri-professionnelle :

➔ 14 pères avaient un lien de qualité avec leur enfant.

**2 pères n'étaient plus en couple avec la mère de leur enfant.**

**4 pères n'étaient pas sur le département ou sur le territoire.**

**2 pères vivaient encore dans leur famille, n'étaient pas autonomes.**

**1 père était de prison et SDF : relation soutenue et ambivalente.**

**1 père était SDF mais présent dans la relation à ses deux enfants.**

**2 pères étaient SDF et inexistant dans la vie de son fils.**

**7 pères étaient autonomes et avaient leur propre domicile.**

**2 pères vivaient en collocation**



**4 Pères** ont été **soutenus dans leur parentalité** par les référents ES, EJE et la psychomotricienne de l'établissement : apprendre à faire la toilette, apprendre à faire des courses adaptées, se rendre aux consultations médicales pour les enfants, se rendre dans les crèches, ateliers, etc.

Pour l'un des père, le soutien à la parentalité a été ordonné par un juge des enfants dans un souci d'évaluation des compétences parentales du père et afin de l'aider à prendre sa place.

# La place des enfants : des actions menées auprès d'eux

## Placement Séparé

En tant qu'établissement de la protection de l'enfance, la MECS Lou Cantou a pour mission principale la prévention des risques de violence en tout genre et des négligences. En cas d'inquiétude pour la sécurité de l'enfant, le juge des enfants peut ordonner la séparation de la mère et de l'enfant dans deux lieux de vie différents.

En 2023, l'équipe éducative a accompagné 2 placements séparés et il y a eu une séparation lors de l'hospitalisation de l'enfant :

Les deux séparations accompagnées étaient pour des négligences répétés portant atteintes au développement psychique de l'enfant : un **placement chez une assistante familiale et un placement chez un tiers digne de confiance**.

La séparation en urgence était due aux carences éducatives et affectives trop importantes dans le couple parental qui ont fait empêchement à un accompagnement à la parentalité.

Pour préparer ces orientations avant le départ, l'équipe éducative a, depuis quelques années, mis en place un « protocole de séparation » dans lequel l'enfant est progressivement pris en charge à plein temps par l'équipe pluri-professionnelle. En parallèle, un important travail est mené auprès de la mère pour accompagner cette séparation, décidée ou subie. Cela permet, dans la plupart des situations, une présence de la mère jusqu'au nouveau lieu d'accueil de l'enfant. Ce protocole demande une grande organisation du quotidien et une forte mobilisation (heures supplémentaires importantes pour éviter de faire appel à de l'intérim) de l'équipe entière, de travailler avec des éducateurs

extérieurs afin d'offrir un accueil le plus qualitatif possible à l'enfant en attendant une orientation.

## Les plannings renforcés

Cette année, 5 dyades ont bénéficié d'un soutien éducatif renforcé par l'équipe pluri-professionnelle appelé « planning d'accompagnement renforcé ». Un accompagnement classique ne permettait pas de faire suffisamment avancer la situation de la famille, de faire évoluer leur problématique. La mère doit alors impérativement se saisir de nos propositions et conseils, voire accepter que l'on fasse avec elle les actes du quotidien avant que la situation ne se dégrade, que les symptômes de l'enfant ne se cristallisent et que nous n'en venions à demander une séparation mère-enfant. Il s'agit d'un temps où la mère doit se ressaisir dans la prise en charge de son enfant et la conséquence dans le cas contraire (la demande de séparation), lui est clairement formulée. Sur ces 5 familles, 1 jeune femme a bénéficié de plusieurs plannings renforcés.

**Deux de ces plannings ont pris la forme de protocole de séparation au bout de 6 semaines.**

**Le planning renforcé apporte des éléments probants sur les compétences parentales ou met en lumière leurs incapacités à mettre du sens dans ce qui leur est proposé : respect du rythme de vie de l'enfant // adapter la nourriture de son enfant selon son âge // hygiène et soin // s'adapter à l'autre // Ne pas mettre son enfant dans des situations de conflits ou de violences // Porter son enfant de manière adaptée (portage psychique) // Regard bienveillant et non interprétatif // Etc.**

# Nos accompagnements

Les temps de réunion sont en deux parties bien distinctes.

Le mardi matin est un temps d'organisation essentiel au bon fonctionnement de l'établissement. C'est le jour du planning !

Tous les rendez-vous externes mais aussi internes des jeunes femmes et de leur enfant sont scrupuleusement notés. Cela nous permet de définir qui fait l'accompagnement, de vérifier la pertinence de ce dernier. L'agenda collectif permet un réel élan de solidarité.

## **Les accompagnements effectués par les éducatrices de jeunes enfants et les éducatrices spécialisées voire réalisés par la maitresse de maison (comptage à partir du mois de Mai 2023)**

Accompagnements aux RDV médicaux : 260

Gardes d'enfant prévues : 400

Gardes non prévues : 168

Accompagnement d'enfants à l'école (crèche, etc.) ou retour : 153

## **État des lieux des séances en interne de la psychomotricienne :**

128 séances mère/enfant de soutien au développement et à l'éveil psychomoteur de l'enfant (prévention)

41 séances de psychomotricité sur ordonnance, concernant 3 enfants (13 séances mère/enfant et 25 séances enfant seul)

2 bilans psychomoteurs à destination de médecin généraliste ou médecin du CMPP

8 séances individuelles de psychomotricité, concernant 3 jeunes femmes

## **États des lieux des séances en interne de la psychologue :**

52 séances individuelles dans son bureau (suivis hebdomadaires)

5 entretiens de préadmission

112 séances dans les logements des jeunes femmes

16 accompagnements crèches et sorties

## **La spécificité du travail de nuit :**

Prise en charge des bébés la nuit hors travail de séparation mère enfant : **81 nuits**. Ces temps de garde permettent aux jeunes femmes de sortir, de prendre un temps pour elles.

Aide à l'endormissement : **174**

Aide au nourrissage : **141**

Aide au réveil pour le nourrissage ou lors des pleurs d'un enfant : **49**

Accueil du matin des enfants : **27**

Aide aux tâches ménagères : **94** interventions

Changes : **144**

Aide à la toilette/soins : **111**

Clinique éducative : **1080**

# Et les jeunes femmes en devenir dans tout ça !!!



## Sur 25 jeunes femmes accueillies : 17 jeunes femmes étaient en formation ou étaient scolarisées

1 a réalisé un service civique : dans le domaine de l'aide à la personne. Recherche aujourd'hui une alternance pour avoir le diplôme d'AES

2 jeunes femmes ont pu reprendre et poursuivre une scolarité classique (primo-arrivantes).

1 a obtenu son BAC avec mention **BIEN** et a poursuivi par un BTS.

2 ont obtenu le brevet et 1 est entrée en seconde BAC pro et l'autre en CAP agent accompagnant au grand âge.

3 jeunes femmes ont travaillé en intérim (plusieurs missions dans l'aide à la personne et auxiliaire de puériculture).

4 jeunes femmes ont travaillé en CDD en tant qu'agent de propreté et en boulangerie.

8 jeunes femmes sont suivies par la Mission Locale.

6 jeunes femmes sont en CAP (cuisine, petite enfance, assistant technique en milieux familial et collectif et couture). 1 a obtenu son diplôme (esthétique) et 2 se forment par la voie du contrat d'apprentissage (cuisine et restauration).

3 jeunes femmes ont travaillé leur projet professionnel et ont suivi des cours de remise à niveau auprès du DAVEQE.

1 est entrée à l'école d'aide-soignante mais a échoué aux examens et a préféré travailler : CDD aide à la personne.

Ces statistiques rendent compte de l'année civile 2023. Les scolarités étant à cheval sur 2 années civiles, une jeune femme peut apparaître dans plusieurs items. La quasi-totalité des jeunes femmes que nous accueillons sont inscrites dans un processus d'apprentissage.

Dès le mois de septembre, tous les enfants de la MECS ont une place en crèche grâce au travail partenarial mené par les éducatrices de jeunes enfants. Pour les nouveaux arrivants, la place en crèche est fondamentale afin que leur mère puisse avoir une activité.

Cybèle Lejeune (ES)

# CULTURE



Cette année encore les jeunes femmes ont bénéficié d'ateliers de chant et de pratique d'instruments et ce sur 2 semaines avec la compagnie INDALO et particulièrement avec l'intervention de Sylvie Paz chanteuse, musicienne et Lucas Aniorte musicien.

La maison du chant a accueilli un groupe de 4 jeunes femmes et leur(s) enfant(s). Cela leur a permis de découvrir le piano, la guitare, les percussions et le chant... Et ils ont créé des morceaux au cours des ateliers d'écriture....

## Mais aussi...

Les EJE qui interviennent tous les samedis, organisent des sorties multiples et variées : ferme pédagogique, sorties au théâtre, ateliers musicaux, et bien d'autres activités....

### Les camps

6 camps ont été organisés et encadrés par des éducatrices de l'établissement soit en camping dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, soit dans une maison louée à Roquebrune Cap Martin.

### Sur 20 jeunes femmes présentes avec leur(s) enfant(s) durant la période estivale :

5 jeunes femmes n'ont pas souhaité participer aux sorties proposées.

2 mères et enfants ont bénéficié d'un accompagnement individuel. 12 mères et enfants sont partis en groupes de 3 jeunes femmes. L'un des groupes était en autonomie sans éducateur. Nous les avons installées au camping puis sommes retournés les chercher à la fin du séjour. Des vacances en quasi-totale autonomie était une première au cantou.

Ces départs sont pour ces jeunes l'occasion de quitter Marseille un moment, de découvrir un autre environnement, d'autres paysages et de faire l'apprentissage de l'organisation des vacances avec leur enfant. D'un point de vue éducatif, c'est aussi un temps de travail, qui permet de nouvelles observations dans un contexte différent où peuvent se révéler des indicateurs non observables dans le quotidien. Un nouveau regard peut être apporté permettant de travailler des aspects inabordables dans un quotidien en MECS. C'est également l'occasion de renforcer la relation éducative pour un travail plus efficient au retour.

## **L'Artothèque du Lycée Artaud**

Encore et encore, l'art prend sa place dans nos murs.

Deux fois par an, nous allons chercher des œuvres, avec des jeunes femmes volontaires, afin de promouvoir l'art moderne et contemporain et de décorer notre établissement.

## **Les tricot'heureuses de Belcodène**

Des dames d'une grande générosité nous offrent des ouvrages confectionnés par leurs soins et ce deux fois par ans. Pulls, bonnets, couvertures, tapis de sol, et bien d'autres choses encore.

## **Les ateliers de Touria**

La maitresse de maison organise tous les vendredis un atelier cuisine avec deux jeunes femmes. Ces dernières choisissent ce qu'elles désirent apprendre à cuisiner et s'inscrivent sur un planning selon leurs disponibilités. Ensuite, toutes les personnes présentes sont invitées à festoyer.

Cette année est sorti ce magazine pour partager avec les jeunes femmes et nos partenaires les instants riches de nos vendredis.





Une grande partie de l'équipe du cantou...